



Agence de mise en valeur
des forêts privées des
Appalaches

RAPPORT ANNUEL 2014-2015



Agir aujourd'hui pour la forêt de demain

Rapport annuel 2014-2015

Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

201, rue Claude-Bilodeau, bureau 4
Lac-Etchemin (Québec) GOR 1S0
Téléphone : 418 625-2100
info@amvap.ca
www.amvap.ca

Rédaction

Mme Vanessa Duclos, biologiste, M.Sc., coordonnatrice de projets multiressources, AMVAP
M. Jean-Pierre Faucher, ing.f., directeur, AMVAP
Mme Pascale Thivierge, secrétaire administrative, AMVAP

Mise en page et révision linguistique

M. Jean-Pierre Faucher, ing.f., directeur, AMVAP
Mme Pascale Thivierge, secrétaire administrative, AMVAP

Crédits photos

Mme Vanessa Duclos, biologiste, M.Sc., coordonnatrice de projets multiressources, AMVAP
M. Jean-Pierre Faucher, ing.f., directeur, AMVAP
M. Denis Ferland, technicien forestier, AMVAP
Mme Julie Létourneau, ing.f., responsable technique, AMVAP



TABLE DES MATIÈRES

AVIS DE CONVOCATION	5
ORDRE DU JOUR.....	5
MESSAGE DU PRÉSIDENT	6
PROCÈS-VERBAL DE LA 18^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	7
FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE.....	13
Origine.....	13
Membres.....	14
Conseil d'administration	15
Comités	17
<i>Comité de gestion administrative.....</i>	<i>17</i>
<i>Comité consultatif.....</i>	<i>17</i>
<i>Sous-comité technique.....</i>	<i>18</i>
Ressources consenties par les partenaires.....	18
Personnel de l'Agence.....	19
Conseillers forestiers accrédités en 2014-2015	20
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014-2015	21
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées	21
<i>Statistiques du programme d'aide</i>	<i>21</i>
<i>Contribution de l'industrie.....</i>	<i>24</i>
Vérification opérationnelle	25
Rendez-vous de la forêt privée 2011.....	26
Plan de protection et de mise en valeur	29
Transfert de connaissances	32
Projets	33
<i>Aménagement forestier durable en Haute Etchemin</i>	<i>33</i>
<i>Réalisation de travaux forêt-faune.....</i>	<i>34</i>
<i>Vérification opérationnelle des travaux forêt-faune</i>	<i>34</i>
<i>Plans d'aménagement forêt-faune.....</i>	<i>34</i>
<i>Aménagement des ravages de cerfs.....</i>	<i>34</i>
<i>Analyse de la qualité des habitats fauniques à proximité des secteurs à haute valeur pour la conservation... ..</i>	<i>34</i>
<i>Augmentation de la biodiversité dans les plantations forestières.....</i>	<i>35</i>
<i>Amélioration de la libre circulation du poisson et de la qualité de son habitat aux traverses de cours d'eau.. ..</i>	<i>35</i>
<i>Conservation volontaire de peuplements forestiers d'intérêt des Appalaches.....</i>	<i>35</i>
<i>Reconnaissance d'une réserve naturelle dans les Appalaches</i>	<i>35</i>
<i>Protection des milieux humides en Haute Etchemin.....</i>	<i>35</i>
Autres activités.....	37
<i>Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de la Chaudière-Appalaches</i>	<i>37</i>
<i>Comité régional sur les aires protégées.....</i>	<i>37</i>
<i>Comité sur l'aménagement écosystémique.....</i>	<i>37</i>
<i>Représentations et activités</i>	<i>37</i>
ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2015	39
AFFECTATION DES REVENUS ET DES DÉPENSES EN 2014-2015	52
PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2015-2016	54
Annexe 1 Travaux réalisés dans le PAMVFP en 2014-2015	55

AVIS DE CONVOCATION

Vous êtes cordialement invité à participer à la 19^e assemblée générale de l'Agence des Appalaches qui se tiendra le 11 juin 2015, à compter de 9 h, au Manoir Lac-Étchemin situé au 1415, route 277 à Lac-Étchemin.

L'assemblée générale annuelle est l'occasion de procéder à l'examen et à l'approbation du rapport annuel et des états financiers ainsi que d'effectuer la nomination du vérificateur et des administrateurs de l'Agence.

Cet événement permettra également de souligner la fin du projet d'Aménagement forestier durable en Haute Étchemin. Par l'occasion, une visite terrain sera organisée suite à l'assemblée afin d'aller voir des aménagements forêt-faune et écosystémiques réalisés dans le cadre du projet.

Au plaisir de vous compter parmi nous lors de cette journée.

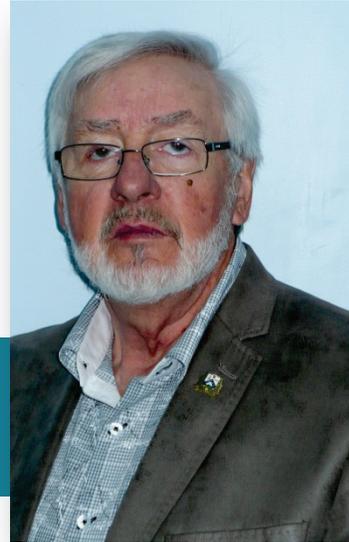


Adélarde Couture, ing.f.
Président

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Message du président;
4. Lecture et approbation du procès-verbal de la 18^e assemblée générale annuelle;
5. Présentation et adoption du rapport annuel 2014-2015;
6. Présentation et adoption des états financiers 2014-2015;
7. Nomination du vérificateur comptable;
8. Prévision budgétaire 2015-2016;
9. Élection des administrateurs;
10. Questions diverses;
11. Levée de l'assemblée.

MESSAGE DU PRÉSIDENT



L'année 2014-2015 en aura été une de consolidation. Nous avons dû gérer la décroissance avec la fin du Programme d'investissements sylvicoles et la fin du projet d'Aménagement forestier durable en Haute Etchemin. Ainsi, le budget de l'Agence a été ramené à sa base et à des projets obtenus du Gouvernement fédéral, de la Fondation de la faune du Québec et de la Conférence régionale des élu(e)s.

Les activités du conseil d'administration se sont limitées à quatre rencontres où nous avons, entre autres, adopté une nouvelle étude des taux de l'aide financière selon la méthode de calcul du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et discuté de l'impact des recommandations contenues dans le rapport Belley sur le chantier d'efficacité des mesures en forêt privée ainsi que de la mise en œuvre du PPMV.

Concernant la mise en œuvre du PPMV adopté en juin 2014, tous les objectifs d'aménagement fixés en 2014-2015 ont été atteints et même dépassés par les conseillers forestiers dont les principaux étaient une diminution du niveau de reboisement et une augmentation des premières éclaircies commerciales.

À la fin de l'année financière, compte-tenu du faible niveau d'intervention anticipé pour l'année 2015-2016, nous avons pris la décision de restreindre notre personnel et de mettre à pied madame Julie Létourneau que je remercie d'ailleurs pour le travail accompli pendant la période où elle a été à l'emploi de l'Agence.

Mon mandat à la présidence de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches se termine aujourd'hui. Lors du dernier conseil d'administration, j'ai informé les administrateurs que je ne solliciterai pas un nouveau mandat. Je tiens à remercier les administrateurs pour la confiance et la grande collaboration qu'ils m'ont témoignées. Je tiens également à souligner l'excellent travail réalisé par tous les employés de l'Agence et je les remercie pour leur collaboration constante.

A handwritten signature in black ink, reading "Adélard Couture". The signature is fluid and cursive.

Adélard Couture, ing.f.
Président

PROCÈS-VERBAL DE LA 18^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Procès-verbal de la 18^e assemblée générale annuelle des membres de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches tenue le 12 juin 2014, à 10 h, au Manoir Lac Etchemin situé au 1415, route 277 à Lac-Etchemin.

Présences

Président

M. Adélarde Couture

Monde municipal

M. Michel Chabot Municipalité de Saint-Magloire

M. Michel Monat Ville de Lévis

M. Eddy Morin MRC de L'Islet

Industriels forestiers

M. Dave Chouinard Matériaux Blanchet inc.

M. Raymond Laverdière Maibec inc.

M. Loïs Lemay Papiers White Birch SEC

M. Steve Reynolds Bois Daaquam inc.

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

M. Éric Provost MFFP/Capitale-Nat. et Chaud.-App.

Producteurs forestiers et membres associés

M. Raynald Cloutier Groupement forestier de L'Islet

M. Albert Dumas Groupement forestier de Montmagny

M. Simon Giguère Association des propriétaires de boisés de la Beauce

Mme Caroline Houde Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec

M. Herman Lavoie Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud

M. André Lemelin Groupement forestier de Montmagny

M. Raynald Pouliot Groupement forestier de Bellechasse-Lévis

M. Émile Tanguay Groupement forestier de Montmagny

Personnel de l'Agence

Mme Vanessa Duclos AMVAP

M. Jean-Pierre Faucher AMVAP

M. Denis Ferland AMVAP

Mme Julie Létourneau AMVAP

Mme Pascale Thivierge AMVAP

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président fait la lecture de l'ordre du jour.

Résolution AG1406-01

*Il est proposé par M. Dave Chouinard, appuyé par M. Raymond Laverdière,
et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.*

2. Lecture et approbation du procès-verbal de la 17^e assemblée générale annuelle

Le directeur présente le suivi des principales résolutions adoptées lors de la 17^e assemblée générale annuelle tenue le 20 juin 2013.

Aux points 2 et 6, le directeur mentionne qu'il a transmis les états financiers ainsi que le rapport annuel des activités 2012-2013 au ministère des Ressources naturelles le 28 juin 2013 afin d'obtenir les versements dans le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées.

Au point 7, le directeur explique que la prévision budgétaire 2013-2014, adoptée lors de la dernière assemblée générale annuelle, a peu changé en cours d'année considérant que nous avons confirmation de nos budgets d'aménagement dans les programmes. Ainsi, comme il avait été présenté, l'Agence a subi une coupure de 29 % dans l'enveloppe budgétaire dédiée au Programme d'investissements sylvicoles – Initiative de renforcement de l'activité économique des collectivités du Québec - Sylviculture (PIS-IRAECQ-S).

Finalement, en ce qui a trait à la composition du conseil d'administration. Nous avons accueilli quatre nouveaux représentants du monde municipal suite aux élections de l'automne dernier. Un nouveau représentant de la ministre des Ressources naturelles s'est aussi joint au conseil.

Résolution AG1406-02

Considérant que les participants ont pris connaissance du procès-verbal de la 17^e assemblée générale annuelle des membres réguliers de l'Agence du 20 juin 2013;

En conséquence, il est proposé par M. André Lemelin, appuyé par M. Raynald Pouliot, et résolu unanimement que le procès-verbal de la 17^e assemblée générale annuelle des membres réguliers de l'Agence du 20 juin 2013 soit approuvé tel que présenté.

3. Présentation et adoption du rapport annuel 2013-2014

Le directeur fait la présentation des faits saillants du rapport annuel des activités 2013-2014 en débutant par les réalisations touchant le fonctionnement et l'administration de l'Agence. Il expose ensuite diverses statistiques relatives aux programmes d'aide financière. Il explique que contrairement aux années passées, les résultats sont présentés en regroupant le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées et le PIS-IRAECQ-S.

Il fait ensuite un suivi de la mise en œuvre de certaines décisions du Rendez-vous de la forêt privée 2011 pour lesquelles le ministère nous demande de traiter au rapport annuel. À la page 27 du rapport annuel, un membre fait remarquer qu'il y a une erreur d'année au deuxième paragraphe de la décision 8. Le directeur confirme la coquille, on devrait lire l'année 2013-2014 au lieu de 2014-2015.

En ce qui a trait au Plan de protection et de mise en valeur (PPMV), le directeur mentionne que la deuxième version est maintenant complétée. Il traite rapidement le sujet puisqu'une présentation du plan est prévue au point 10 de l'ordre du jour.

Le directeur expose ensuite les réalisations dans les différents projets menés en 2013-2014 ainsi que les autres activités de l'Agence.

Résolution AG1406-03

Considérant que les participants ont pris connaissance du rapport annuel des activités de l'Agence des Appalaches pour 2013-2014, que le directeur en a fait la présentation et a répondu aux questions des membres;

En conséquence, il est proposé par M. Steve Reynolds appuyé par M. Eddy Morin, et résolu unanimement que le rapport annuel des activités de l'Agence des Appalaches pour 2013-2014 soit adopté et transmis au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

4. Présentation et adoption des états financiers 2013-2014

Le directeur fait la présentation des états financiers au 31 mars 2014 préparés par la firme comptable Lemieux Nolet, c.a. SENC. Il expose aussi l'affectation des revenus et des dépenses en 2013-2014 ainsi que la ventilation des dépenses et investissements pour les projets.

Résolution AG1406-04

Considérant que la vérification des livres comptables de l'Agence a été effectuée par le vérificateur comptable pour l'exercice financier couvrant la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014;

Considérant que le rapport financier de la firme comptable Lemieux Nolet, c.a. SENC mentionne que les états financiers de l'Agence présentent fidèlement la situation financière de l'organisme au 31 mars 2014, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus;

Considérant que le directeur a présenté aux participants le rapport financier couvrant la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014 et qu'il a répondu aux questions des membres de l'Agence;

En conséquence, il est proposé par M. Herman Lavoie, appuyé par M. Dave Chouinard, et résolu unanimement d'adopter les états financiers vérifiés tels que présentés.

5. Nomination du vérificateur comptable

Résolution AG1406-05

Considérant que la vérification des livres comptables de l'Agence a été effectuée par la firme comptable Lemieux Nolet, c.a. SENC et que les membres de l'Agence sont satisfaits des résultats, de la qualité du travail et qu'elle demeure compétitive pour effectuer la vérification des livres comptables de l'Agence;

En conséquence, il est proposé par M. Émile Tanguay, appuyé par M. Eddy Morin, et résolu unanimement d'accepter la firme comptable Lemieux Nolet, c.a. SENC à titre de vérificateur comptable pour les états financiers de l'Agence se terminant au 31 mars 2015.

6. Préviation budgétaire 2014-2015

Le directeur présente la préviation budgétaire 2014-2015. Il mentionne que depuis les derniers jours des rumeurs indiquent qu'il n'y aurait pas d'enveloppe supplémentaire dédiée à la forêt privée autre que le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP). Or, la préviation budgétaire 2014-2015 présentée au rapport annuel qui avait été préalablement adoptée par le conseil d'administration au mois de mars dernier prévoyait un budget équivalent à celui du Programme d'investissements sylvicoles, soit 452 200 \$. Cette préviation avait été conçue en considérant les annonces budgétaires faites en décembre 2013 lors du Rendez-vous national de la forêt québécoise.

Le directeur présente la préviation budgétaire en mentionnant de ne pas considérer la colonne portant sur l'enveloppe supplémentaire du PAMVFP. Selon cette préviation, 88 % des charges seraient affectées à l'aménagement forestier et la formation des propriétaires alors que 12 % serviraient à l'administration des programmes et des projets.

Les membres demandent à ce qu'un commentaire soit intégré lors du dépôt du rapport annuel concernant les préviation budgétaires 2014-2015 advenant que la restriction budgétaire se concrétise.

Résolution AG1406-06

Considérant que les membres ont pris connaissance de la préviation budgétaire 2014-2015;

Considérant que les contributions du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ne sont pas encore confirmées et qu'il y a une possibilité qu'il n'y ait aucune enveloppe supplémentaire allouée à la forêt privée en remplacement du Programme d'investissements sylvicoles pour l'exercice 2014-2015;

En conséquence, il est proposé par M. Raymond Laverdière, appuyé par M. Éric Provost, et résolu unanimement que la préviation budgétaire soit adoptée et que toutes modifications soient ramenées au conseil d'administration.

7. Élection des administrateurs

Un tableau des représentants nommés par chacun des partenaires afin de siéger au conseil d'administration de l'Agence en 2014-2015 est remis aux membres.

Résolution AG1406-07

Considérant que les membres réguliers ont désigné les personnes physiques devant les représenter au conseil d'administration en tant qu'administrateurs et substituts de ce dernier;

En conséquence, il est proposé par M. Émile Tanguay, appuyé par M. Dave Chouinard, et résolu unanimement que les personnes physiques désignées soient nommées administrateurs au conseil d'administration de l'Agence des Appalaches pour la prochaine année.

8. Présentation du deuxième PPMV

Le directeur présente le deuxième Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées des Appalaches (PPMV). Une copie du *Document de connaissance* et du *Document de stratégie* est remise à chacun des membres ainsi qu'un résumé du plan.

Le directeur expose les principales données forestières tirées du portrait présenté dans le *Document de connaissance*. Il expose ensuite les actions prévues au plan d'action compris dans le *Document de stratégie*.

Suite à la présentation du potentiel et des réalisations en première éclaircie commerciale en plantations et en peuplements naturels éduqués, un membre se questionne sur les raisons qui expliquent qu'uniquement 6 % des superficies aptes ont été traitées. Le directeur mentionne que les deux principales explications sont reliées au marché limité pour les bois de petite dimension et aussi l'aide financière qui n'est pas suffisante afin d'exécuter tous ces travaux.

Un autre membre soulève que dans la région de Montmagny et L'Islet, cela fait plusieurs années qu'il n'y a plus de marché pour le bois de 4 pieds contrairement aux territoires voisins de l'Agence. Cette réalité limite la possibilité de réaliser des travaux de première éclaircie commerciale et enlève un revenu aux propriétaires qui n'ont d'autre choix que de laisser une partie du bois commercialisable sur le parterre de coupe. On demande alors si l'aide financière versée pour ces travaux pourrait considérer cette réalité de façon à indemniser le producteur. Le président répond que le conseil d'administration est conscient de cette réalité et que cette question pourrait être soumise aux administrateurs dans la prochaine année.

Dans le contexte entourant la possible coupure de l'enveloppe reliée à l'aménagement en forêt privée, un membre suggère que, lors du dépôt du PPMV au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, nous devrions lui souligner que les budgets actuellement prévus ne nous permettront pas de réaliser nos objectifs indiqués au plan. Il propose que ce message soit aussi transmis aux députés de la région. D'autres membres soulignent que l'Agence ne doit pas faire de politique dans ce dossier et que ce rôle revient aux partenaires. Les participants sont d'accord voulant que l'Agence passe un message lors du dépôt du PPMV, mais il est suggéré de ramener ce sujet au conseil d'administration afin d'établir le moyen pour le faire.

Résolution AG1406-08

Considérant que l'Agence vient de compléter la préparation de son deuxième Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées des Appalaches (PPMV);

Considérant que le plan d'action de ce PPMV prévoit une série d'objectifs de protection et de mise en valeur que les partenaires régionaux de la forêt privée se sont fixés;

Considérant qu'il est probable que les budgets dédiés à la forêt privée soient amputés en 2014-2015;

En conséquence, il est proposé par M. Raynald Pouliot, appuyé par M. Eddy Morin, et résolu unanimement que le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Laurent Lessard, ainsi que les députés de la région, soient sensibilisés, lors de la transmission de notre nouveau PPMV, à l'effet que les budgets dédiés à la forêt privée ne nous permettront pas d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés à l'intérieur de ce plan

9. Questions diverses

Aucun sujet n'est discuté aux questions diverses.

10. Levée de l'assemblée

Résolution AG1406-09

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, il est proposé par M. Steve Reynolds, appuyé par M. Herman Lavoie, et résolu unanimement de lever l'assemblée à 12 h.

FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE

Origine

En mai 1995, différents acteurs provinciaux de la forêt privée se sont réunis lors du *Sommet sur la forêt privée*. Ces participants comprenaient les organismes reconnus de producteurs forestiers, les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois, le monde municipal et le ministère des Ressources naturelles.

Ainsi, un régime nouveau de protection et de mise en valeur des forêts privées a été défini et les agences régionales de mise en valeur des forêts privées sont nées. Le but premier de la mise en place des agences est de régionaliser les prises de décisions se rapportant au développement durable des forêts privées du territoire qu'elles desservent.

L'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches a amorcé ses activités le 27 septembre 1996.

Précisons que l'article 149 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* stipule que :

« L'agence a pour objets, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire, en particulier par :

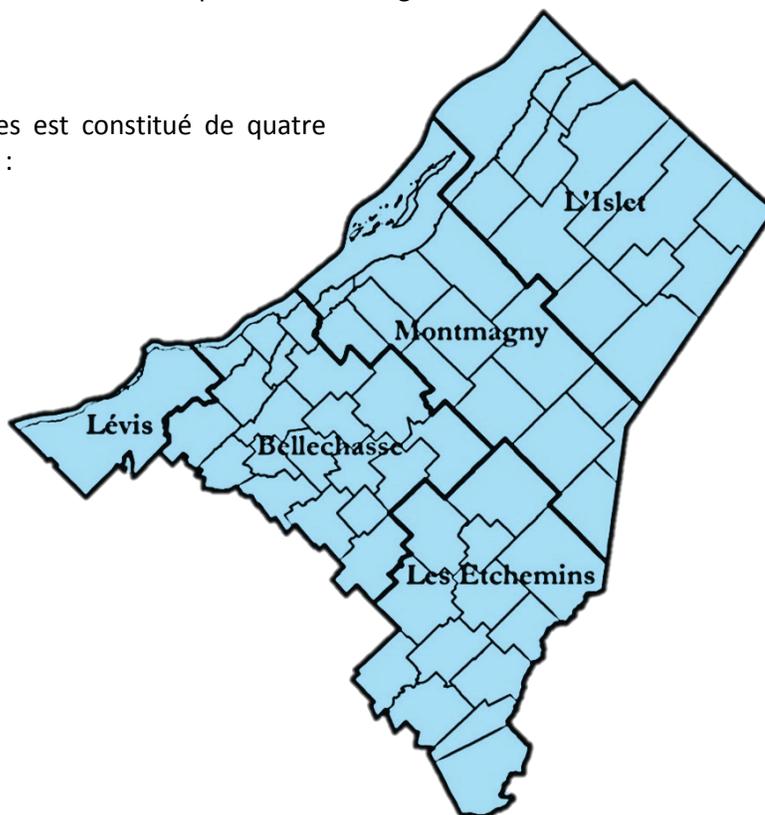
1. L'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur;
2. Le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

À cette fin, elle favorise la concertation entre les personnes ou organismes concernés par ces activités. »

Le territoire de l'Agence des Appalaches est constitué de quatre MRC et d'une ville, qui sont les suivantes :

- MRC de Bellechasse
- MRC des Etchemins
- MRC de L'Islet
- MRC de Montmagny
- Ville de Lévis

Au total, on retrouve 62 municipalités sur ce territoire.



Membres

Les membres réguliers sont regroupés à l'intérieur de trois catégories. Les membres associés sont notamment les conseillers forestiers accrédités autres que ceux faisant partie des groupes de partenaires. Voici la liste des membres de l'Agence en 2014-2015.

Monde municipal

MRC de Bellechasse
MRC des Etchemins
MRC de L'Islet

MRC de Montmagny
Ville de Lévis

Organismes reconnus de producteurs forestiers

Groupe forestier de Bellechasse-Lévis inc.
Groupe forestier de Dorchester inc.
Groupe forestier de L'Islet inc.
Groupe forestier de Montmagny inc.

Association des propriétaires de boisés de la Beauce
Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud
Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec

Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

Bardeaux et Cèdres St-Honoré inc.
Bardobec inc.
Bois Daaquam inc.
Bois de sciage Lafontaine inc.
Carrier & Bégin inc.
Clermond Hamel Itée
Commonwealth Plywood Itée
Domtar inc. (Windsor)
Industries Maibec inc. Div. Saint-Pamphile
Industries Manufacturières Mégantic inc.
Kruger Wayagamack inc.
Les Bois Poulin inc.
Matériaux Blanchet inc.

Mobilier Rustique inc.
Norampac inc. Division Cabano
Produits forestiers Arbec S.E.N.C.
Produits forestiers D.G. Itée
Produits forestiers Résolu inc.
Scierie Alexandre Lemay inc.
Scierie Arbotek inc.
Scierie Dion et Fils inc.
Scierie Lauzé inc.
Silicium Québec S.E.C.
Spécialiste du bardeau de cèdre inc.
Stadacona WB S.E.C. / Scierie Leduc
Vexco inc.

Membres associés

Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud inc.
Conseillers forestiers de la région de Québec inc.

Consultants forestiers M.S. inc.

Conseil d'administration

Mandat

Le conseil d'administration se compose des quatre partenaires. Les pouvoirs du conseil d'administration sont définis dans le règlement intérieur de l'Agence. Celui-ci se résume essentiellement à administrer les affaires de l'Agence et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'atteinte des objectifs de la protection et de la mise en valeur des forêts privées de son territoire en favorisant la concertation entre les partenaires.

Conseil d'administration			
Adélarde Couture Président 4/4	Daniel Pouliot MRC de Bellechasse 0/4	Simon Giguère Ass. prop. boisés Beauce 3/4	Dave Chouinard Matériaux Blanchet inc. 4/4
	Richard Couët MRC des Etchemins 1/4	Caroline Houde Synd. prop. for. région Québec 3/4	Raymond Laverdière Industries Maibec inc. 4/4
Richard Labrie MFFP 3/4	Eddy Morin MRC de L'Islet 4/4	Herman Lavoie Synd. prod. bois Côte-du- Sud 4/4	Steve Reynolds Bois Daaquam inc. 3/4
Éric Provost MFFP 3/4	Claude Doyon MRC de Montmagny 1/4	Raynald Pouliot Group. for. Bellechasse- Lévis inc. 4/4	
	Clément Genest Ville de Lévis 0/4	Michel Simard Group. for. Dorchester inc. 2/4	
		Émile Tanguay Group. for. de Mont. et L'Islet inc. 4/4	

Au cours de la dernière année financière, quatre réunions du conseil d'administration ont eu lieu. Lors de ces rencontres, les orientations et les décisions prises portent essentiellement sur les questions d'ordre politique, administratif et technique en rapport au fonctionnement de l'Agence et au programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées du territoire des Appalaches.

L'élection en vue de nommer les officiers de l'Agence a été réalisée le 12 juin 2014. M. Adélarde Couture fut reconduit à la présidence tout en demeurant à titre indépendant et M. Eddy Morin fut nommé à la vice-présidence.

Voici les principaux dossiers qui ont été abordés par le conseil d'administration en 2014-2015 :

- Programmation budgétaire de l'Agence et pour le PAMVFP;
- Étude des taux (décision 3 du Rendez-vous de la forêt privée 2011) et grille de taux de l'aide financière;
- Répartitions budgétaires entre les conseillers forestiers;
- Révision des cahiers d'instructions techniques et administratives de l'Agence;
- Rapport de vérification opérationnelle et portrait des conseillers forestiers intégrant les critères de performance (décision 19 du Rendez-vous de la forêt privée 2011);
- Transfert de connaissances;

- Demandes de reboisement de friches refusées au MAPAQ;
- Délai de versement de l'aide financière au producteur forestier;
- Politique de remboursement des travaux détruits ayant bénéficié d'une aide financière;
- Dommages causés par les tornades du 8 et 9 juillet 2014;
- Chantier sur l'efficacité des mesures en forêt privée (Rapport Belley);
- Dépôt du PPMV au MFFP;
- Suivi du plan d'action du Plan de protection et de mise en valeur (PPMV);
- Suivi des projets de l'Agence :
 - Aménagement forestier durable en Haute Etchemin;
 - Travaux forêt-faune dans le cadre du Programme de développement régional et forestier;
 - Augmentation de la biodiversité dans les plantations forestières;
 - Amélioration de la libre circulation du poisson et de son habitat aux traverses de cours d'eau;
 - Conservation volontaire de peuplements forestiers d'intérêt;
 - Conservation volontaire de milieux humides.



Comités

Comité de gestion administrative

Mandat

Le comité de gestion administrative a pour mandat de faire l'évaluation du directeur, de réviser les évaluations des autres employés de l'Agence faites par le directeur, recommander au conseil d'administration les conditions de travail des employés, d'effectuer le suivi des dépenses administratives de l'Agence, de collaborer avec le directeur à la préparation du budget et d'évaluer les demandes d'achat d'immobilisations non prévues au budget annuel.

Membres :

Adélarde Couture, président
Richard Labrie
Raymond Laverdière

Herman Lavoie
Jean-Pierre Faucher

Les sujets suivants ont été abordés par le comité de gestion administrative en 2014-2015 :

- Conditions de travail des employés;
- Évaluation des employés de l'Agence;
- Ressources humaines de l'Agence et abolition du poste de responsable technique;
- Suivi des dépenses de l'Agence;
- Programmation budgétaire de l'Agence.

Comité consultatif

Mandat

Le comité consultatif a pour mandat d'analyser les demandes de modifications ou de précisions des normes techniques, administratives et de vérification opérationnelle et il fait le suivi des modifications apportées. De plus, il évalue les résultats de performance des conseillers forestiers, il analyse les réalisations en termes de transfert de connaissances et fait des recommandations au conseil d'administration. Ce comité relève du conseil d'administration. Le comité consultatif est appuyé par le sous-comité technique qui s'occupe de lui faire des recommandations concernant les modifications aux normes. Le sous-comité technique est formé d'ingénieurs forestiers représentant les conseillers forestiers.

Le comité consultatif s'est réuni à une occasion au cours de l'année.

Membres :

Dave Chouinard
Adélarde Couture, membre d'office
Claude Doyon
Sylvain Lamontagne
Herman Lavoie

Raynald Pouliot
Éric Provost
Jean-Pierre Faucher, animateur
Julie Létourneau, secrétaire

Les sujets suivants ont été abordés lors de la rencontre et ils ont fait l'objet d'une recommandation au conseil d'administration ou ont tout simplement été précisés :

- Modifications aux cahiers de normes techniques et administratives;
- Rapports de vérification opérationnelle et portrait des conseillers forestiers;
- Critères de performance des conseillers forestiers;
- Ordre de priorité de réalisation de travaux.

Sous-comité technique

Le sous-comité technique ne s'est pas réuni en 2014-2015. Par contre, les membres ont été sollicités afin de fournir leurs recommandations relatives aux modifications proposées aux cahiers de normes.

Ressources consenties par les partenaires

Le tableau ci-dessous présente la contribution des partenaires pour leur implication aux réunions du conseil d'administration, leur participation aux comités et la contribution financière du monde municipal à la gestion administrative de l'Agence.

Partenaires	Participation aux réunions du C.A.	Participation aux comités	Contribution monétaire	Total
Industries	3 300 \$	900 \$	- \$	4 200 \$
Ministère	2 400 \$	1 200 \$	- \$	3 600 \$
Monde municipal	2 550 \$	- \$	7 500 \$	10 050 \$
Représentants des propriétaires	7 000 \$	4 200 \$	- \$	11 200 \$
Total	15 250 \$	6 300 \$	7 500 \$	29 050 \$

Personnel de l'Agence



Jean-Pierre Faucher
Ingénieur forestier
Directeur



Pascale Thivierge
Secrétaire
administrative



Denis Ferland
Technicien forestier



Julie Létourneau
Ingénieure forestière
Responsable technique



Vanessa Duclos
Biologiste, M.Sc.
Coordonnatrice de
projets multiressources

Conseillers forestiers accrédités en 2014-2015

Association des propriétaires de boisés de la Beauce

3500, boulevard Dionne
Saint-Georges (Québec) G5Y 3Y9
Tél. : 418 228-5110

Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud inc.

1120, 6^e Avenue, C.P. 148
La Pocatière (Québec) G0R 1Z0
Tél. : 418 856-5828

Conseillers forestiers de la région de Québec inc.

5300, rue des Tournelles
Québec (Québec) G2J 1E4
Tél. : 418 872-1773

Consultants forestiers M.S. inc.

40-1114, boulevard Guillaume-Couture
Lévis (Québec) G6W 5M6
Tél. : 418 903-4747

Groupement forestier de Bellechasse-Lévis inc.

69-A, Route 281
Saint-Magloire (Québec) G0R 3M0
Tél. : 418 257-2665

Groupement forestier de Dorchester inc.

1506, 25^e Avenue
Saint-Prosper (Québec) G0M 1Y0
Tél. : 418 594-8208

Groupement forestier de L'Islet inc.

76, rue Principale Est
Saint-Aubert (Québec) G0R 2R0
Tél. : 418 598-3056

Groupement forestier de Montmagny inc.

76, rue Principale Est
Saint-Aubert (Québec) G0R 2R0
Tél. : 418 598-3056

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014-2015

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées

Le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP), aussi connu sous le nom de programme régulier, est financé par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), la contribution des industries forestières ainsi que la participation des producteurs forestiers. Les taux se composent d'une aide financière au volet technique et pour la plupart des traitements, une aide à l'exécution des travaux. L'aide financière couvre généralement 80 % de la valeur des travaux, le 20 % restant étant la participation du producteur forestier. Suite à une décision du Rendez-vous de la forêt privée 2011, certaines activités doivent être financées à 100 %, soit les deux premiers entretiens de plantation, la 1^{ère} éclaircie commerciale de plantation et la 1^{ère} éclaircie commerciale d'un peuplement naturel ayant bénéficié d'une éclaircie précommerciale.

L'enveloppe provinciale reliée à ce programme est de 28,5 M\$. Le montant de la contribution du MFFP dont l'Agence a bénéficié en 2014-2015 s'est maintenu à 2 268 220 \$, soit environ 8 % de l'enveloppe provinciale.

Statistiques du programme d'aide

Les statistiques relatives aux investissements sylvicoles de l'année 2014-2015, présentées dans cette section, concernent le PAMVFP. À noter que pour l'année 2013-2014, les agences avaient aussi bénéficié d'un financement dans le cadre du Programme d'investissements sylvicoles – Initiative de renforcement de l'activité économique des collectivités du Québec - Sylviculture (PIS-IRAECQ-S). Le détail par activité des réalisations se trouve à l'annexe 1.

Contribution financière des partenaires

	2013-2014	2014-2015	% variation
MFFP - PAMVFP	2 268 220 \$	2 268 220 \$	0,0 %
PIS-IRAECQ-S	452 200 \$	- \$	-100,0 %
Industrie	322 516 \$	332 521 \$	3,1 %
Total	3 042 936 \$	2 600 741 \$	-14,5 %

Clientèle desservie par MRC ou Ville

MRC ou Ville	Propriétaires desservis	Aide financière versée	Proportion
Bellechasse	176	395 513 \$	17,4 %
Etchemins	339	933 123 \$	41,0 %
L'Islet	118	479 835 \$	21,1 %
Montmagny	98	443 573 \$	19,5 %
Ville de Lévis	19	23 627 \$	1,0 %
Total 2014-2015	742	2 275 671 \$	100 %
Total 2013-2014	897	2 652 131 \$	100 %

Répartition de l'aide financière entre les petits et les grands propriétaires

Type de producteur	Propriétaires desservis	Nombre de traitements	Aide financière versée
Petits propriétaires	740	1 580	2 211 276 \$
Grands propriétaires	2	26	64 395 \$
Total 2014-2015	742	1 606	2 275 671 \$
Total 2013-2014	897	1 871	2 652 131 \$

Travaux réalisés

Traitements	2013-2014	2014-2015	Évolution
Préparation de terrain	399,4 ha	265,8 ha	-33,5 %
Reboisement	847 544 plants	798 456 plants	-5,8 %
Regarni	78 804 plants	64 688 plants	-17,9 %
Entretien de plantation	998,1 ha	801,5 ha	-19,7 %
Traitements non commerciaux	192,8 ha	134,1 ha	-30,4 %
Traitements commerciaux	1 315,6 ha	1 276,1 ha	-3,0 %
Drainage et voirie forestière	58,1 km	60,4 km	4,0 %
Visites conseils	78 visites	39 visites	-50,0 %

Aide financière versée par catégorie de traitement

Traitements	2013-2014		2014-2015		Évolution
	\$	%	\$	%	
Préparation de terrain	339 329 \$	12,8 %	222 586 \$	9,8 %	-34,4 %
Reboisement	365 773 \$	13,8 %	352 282 \$	15,5 %	-3,7 %
Regarni	43 224 \$	1,6 %	31 665 \$	1,4 %	-26,7 %
Entretien de plantation	1 117 447 \$	42,1 %	965 654 \$	42,4 %	-13,6 %
Traitements non commerciaux	215 984 \$	8,2 %	143 390 \$	6,3 %	-33,6 %
Traitements commerciaux	526 827 \$	19,9 %	521 186 \$	22,9 %	-1,1 %
Drainage et voirie forestière	35 435 \$	1,3 %	35 195 \$	1,5 %	-0,7 %
Visites conseils	8 112 \$	0,3 %	3 714 \$	0,2 %	-54,2 %
Total	2 652 131 \$	100 %	2 275 671 \$	100 %	-14,2 %

Volume de bois récolté

Année	Superficie en travaux commerciaux	Nombre de traitements	Aide financière versée	Volume récolté m ³ solides
2014-2015	1 276,1 ha	556	521 186 \$	117 095 m ³
2013-2014	1 315,6 ha	421	526 827 \$	113 783 m ³

Budget investi par conseiller forestier et aide financière moyenne par producteur

Conseillers forestiers	Montant investi	Propriétaires desservis	Aide financière moyenne par producteur
Association des propriétaires de boisés de la Beauce	261 599 \$	221	1 184 \$
Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud	209 341 \$	59	3 548 \$
Conseillers forestiers de la région de Québec	218 401 \$	84	2 600 \$
Consultants forestiers M.S.	77 357 \$	38	2 036 \$
Groupement forestier de Bellechasse-Lévis	398 147 \$	110	3 620 \$
Groupement forestier de Dorchester	441 358 \$	105	4 203 \$
Groupement forestier de L'Islet	330 440 \$	68	4 859 \$
Groupement forestier de Montmagny	339 029 \$	69	4 913 \$
Total 2014-2015	2 275 671 \$	742	3 067 \$
Total 2013-2014	2 652 131 \$	897	2 957 \$

Participation des producteurs forestiers

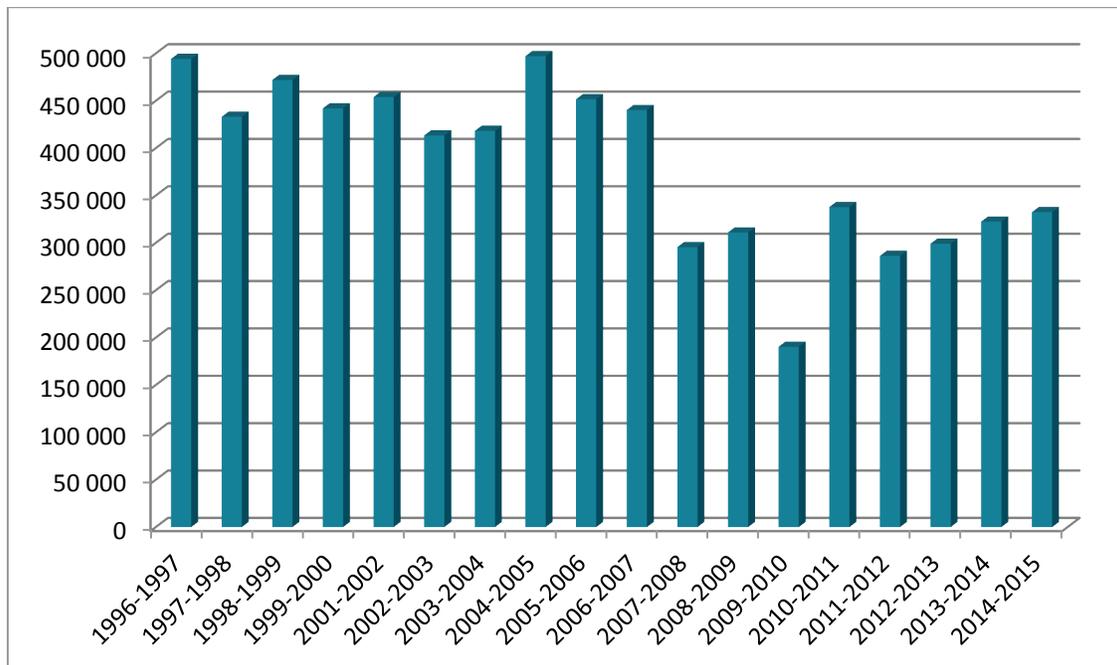
L'aide financière versée par l'Agence couvre de 80 % à 100 % de la valeur des travaux. Pour les travaux financés à 80 %, les producteurs forestiers ont assumé une participation de 20 %. La valeur de la participation des producteurs forestiers pour l'année 2014-2015 est de 267 589 \$. À ce montant s'ajoute la contribution des producteurs forestiers reliée à la confection de leur plan d'aménagement forestier qui est entièrement à leur charge depuis le 1^{er} avril 2012. Le coût facturé par les conseillers forestiers pour la confection des plans d'aménagement forestier en 2014-2015 est de 117 200 \$. Ainsi, la contribution totale des producteurs forestiers est de 384 789 \$.

Contribution de l'industrie

La contribution des industries forestières en 2014-2015 fut de 332 521 \$ pour 332 533 m³ solides de bois déclarés. La liste des industries qui ont contribué à l'Agence en ordre décroissant de contribution est présentée ci-dessous.

Bois Daaquam inc.	Carrier & Bégin inc.
Industries Maibec inc. Div. Saint-Pamphile	Produits forestiers Arbec S.E.N.C.
Kruger Wayagamack inc.	Industries Manufacturières Mégantic inc.
Matériaux Blanchet inc.	Bardeaux et Cèdres St-Honoré inc.
Domtar inc. (Windsor)	Scierie Arbotek inc.
Produits forestiers D.G. Itée	Scierie Dion et Fils inc.
Scierie Alexandre Lemay inc.	Silicium Québec S.E.C.
Clermond Hamel Itée	Bardobec inc.
Bois de sciage Lafontaine inc.	Vexco inc. Div. Scierie
Mobilier Rustique inc.	Commonwealth Plywood Itée
Produits forestiers Résolu inc.	Scierie Lauzé inc.
Stadacona WB S.E.C. / Scierie Leduc	Les Bois Poulin inc.
Norampac inc. Division Cabano	
Spécialiste du bardeau de cèdre inc.	

Évolution du volume de bois déclaré par les industries (m³ solides)



Vérification opérationnelle

L'Agence réalise une vérification opérationnelle des travaux qu'elle finance afin de s'assurer que ceux-ci rencontrent les exigences définies aux cahiers d'instructions techniques et administratives. Cette opération permet également d'évaluer la qualité des travaux exécutés et des services rendus par les conseillers forestiers et ce, toujours dans une optique d'amélioration continue. À compter de l'année 2014-2015, afin de répondre à une exigence découlant de la décision 19 du Rendez-vous de la forêt privée 2011, de nouveaux critères de performance pour l'évaluation des conseillers forestiers ont été intégrés à la vérification opérationnelle.

L'objectif de vérification opérationnelle est fixé à 8 % par conseiller forestier et par groupe d'activités dont 6 % des dossiers sont choisis aléatoirement et 2 % de façon ciblée.

La vérification opérationnelle porte à la fois sur les prescriptions sylvicoles et les rapports d'exécution.

La valeur des travaux vérifiés dans le cadre du PAMVFP en 2014-2015 totalise 387 698 \$, soit 16,3 % des sommes investies pendant la période de vérification. La valeur des mesures coercitives appliquées suite à la vérification est de 7 427 \$.

Conformité des prescriptions sylvicoles

Groupe d'activités	Nombre de dossiers	Nombre vérifiés	% vérifié	% conformité adm., tech. et terrain	
				2014	2013
Préparation de terrain	64	9	14,1 %	94,1 %	90,9 %
Reboisement et regarni	189	18	9,5 %	92,5 %	98,6 %
Entretien de plantation	341	33	9,7 %	100,0 %	98,0 %
Traitements non commerciaux	54	6	11,1 %	86,4 %	100,0 %
Traitements commerciaux	242	31	12,8 %	91,1 %	93,2 %
Drainage	17	2	11,8 %	100,0 %	100,0 %
Conseils techniques à l'acte	309	24	7,8 %	100,0 %	N/A
Total 2014	1 216	123	9,4 %	94,1 %	96,0 %
Total 2013	1 139	113	9,9 %		

¹ En 2014, la vérification opérationnelle inclut les prescriptions sylvicoles des conseils techniques à l'acte. En 2013, ces documents n'étaient pas soumis à la vérification opérationnelle, mais le total comprend les dossiers reçus dans le PIS-IRAECQ-S.

Conformité des rapports d'exécution

Groupe d'activités	Nombre de dossiers	Nombre vérifiés	% vérifié	% qualité des travaux	
				2014	2013
Préparation de terrain	75	8	10,7 %	100,0 %	93,0 %
Reboisement et regarni	191	18	9,4 %	88,9 %	94,9 %
Entretien de plantation	296	26	8,8 %	100,0 %	97,2 %
Traitements non commerciaux	54	6	11,1 %	66,7 %	100,0 %
Traitements commerciaux	377	35	9,3 %	94,3 %	100,0 %
Drainage	17	2	11,8 %	100,0 %	100,0 %
Conseils techniques à l'acte	309	24	7,8 %	N/A	N/A
Total	1 319	119	9,0 %	93,7 %	97,4 %
				% conformité	
Critères de performance				2014	2013
Conformité administrative et technique des rapports d'exécution				95,6 %	96,1 %
Conformité superficielle facturée				93,5 %	94,5 %
Conformité des suivis de plantation				100,0 %	96,0 %
Respect de la programmation de l'Agence				100,0 %	100,0 %
Programme de santé et sécurité au travail				100,0 %	100,0 %
Qualité des documents				97,5 %	97,5 %
Moyenne d'aide financière par producteur				100,0 %	100,0 %
Satisfaction de la clientèle desservie en 2013-2014				96,7 %	96,7 %
Performance globale des conseillers forestiers				95,9 %	97,1 %

Rendez-vous de la forêt privée 2011

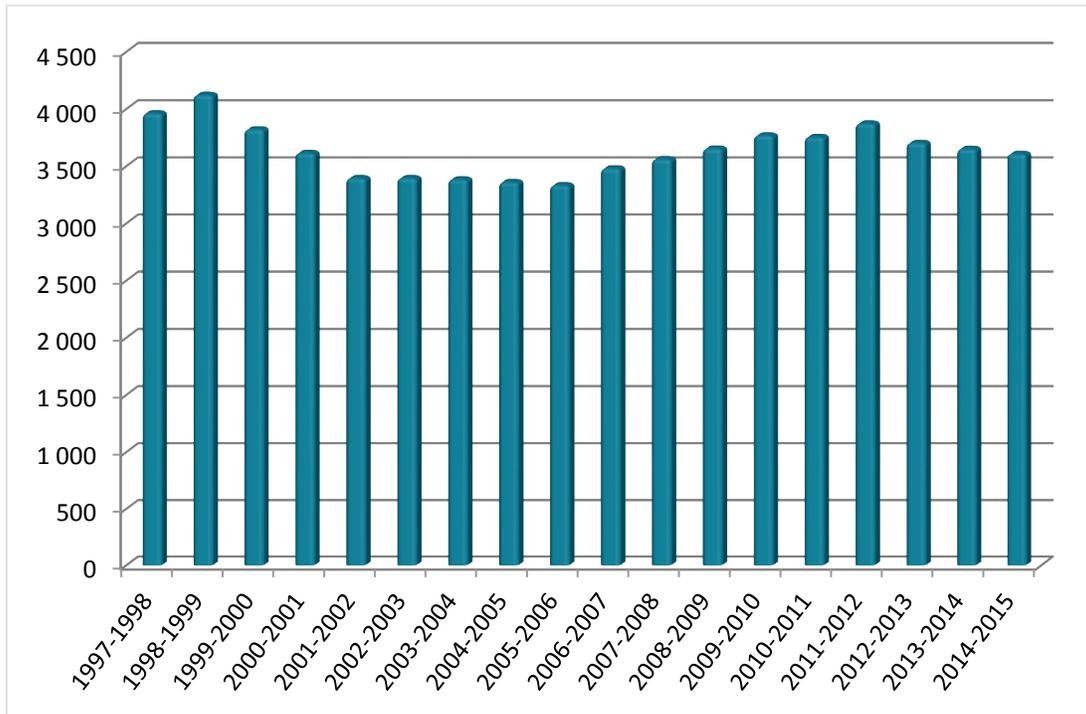
Le 30 mai 2011, s'est tenu le Rendez-vous de la forêt privée. Il s'agissait de la quatrième rencontre des partenaires en quinze ans visant à renouveler l'entente pour le développement des forêts privées. Au total, 30 décisions furent présentées lors du Rendez-vous. Ces décisions entrent progressivement en application depuis 2011. Voici un suivi de la mise en application de certaines décisions sur le territoire de l'Agence :

Décision 2 : Plan d'aménagement forestier à la charge du producteur forestier

Depuis le 1^{er} avril 2012, les agences ne financent plus la confection du plan d'aménagement forestier (PAF). Par contre, les dépenses afférentes à ce plan demeurent admissibles au Programme de remboursement des taxes foncières. Les PAF produits doivent être conformes au règlement établi par les agences. À cet effet, l'Agence a actualisé son règlement sur le PAF le 7 mars 2013.

Depuis la mise en application de cette décision, on note une diminution d'environ 7 % du nombre de producteurs forestiers enregistrés sur le territoire de l'Agence. Au 31 mars 2015, on comptait 3 610 producteurs forestiers reconnus sur une possibilité d'environ 12 800, soit 28 %. Au 31 mars 2014, ce sont 3 654 producteurs forestiers qui étaient enregistrés.

Évolution du nombre de producteurs forestiers enregistrés



Nouveaux producteurs forestiers enregistrés

Année	Nombre
2011-2012	263
2012-2013	136
2013-2014	179
2014-2015	182

Décision 8 : Adoption par les agences d'une politique de sécurisation des investissements

Le 10 mai 2012, l'Agence a adopté une politique de sécurisation des investissements. Celle-ci vise à assurer la protection des travaux à venir et ceux réalisés grâce à l'aide financière provenant des programmes administrés par l'Agence. Cette politique regroupe les éléments de contenu proposés par le MRN le 5 février 2013 qui s'appliquent à la réalité de notre Agence.

Le 10 décembre 2014, l'Agence a adopté une politique de remboursement des travaux détruits ayant bénéficié d'une aide financière. Au cours de l'année 2014-2015, quelques dossiers de destructions de travaux ont été soumis à l'Agence et étudiés. Des sommes seront remboursées pour ces travaux. L'Agence a aussi répondu à de nombreuses questions de propriétaires sur l'application de cette politique.

Décision 10 : Canalisation des investissements dans les municipalités qui favorisent la récolte de bois et la sylviculture

Aucune municipalité n'a été exclue du programme d'aide par l'Agence malgré le fait que certaines d'entre elles n'appliquent pas le règlement régional sur la protection et la mise en valeur des forêts privées. Jusqu'à présent, rien n'indique que les travaux financés par l'Agence sur le territoire de ces

municipalités puissent avoir été détruits. Les directives relatives au financement par l'Agence d'une remise en production s'appliquent sur l'ensemble du territoire et visent à éviter l'octroi d'une aide financière sur une superficie où les saines pratiques d'aménagement n'ont pas été respectées.

Décision 14 : Mise en œuvre d'une comptabilité distincte pour les contributions des industriels

Selon cette décision, les membres de l'industrie siégeant au conseil d'administration des agences pouvaient fixer, en 2011 et 2012, leurs attentes au regard des activités à financer avec leurs contributions dans le respect des modalités des programmes.

Le souhait des représentants de l'industrie siégeant au conseil d'administration est toujours que le maximum des contributions soit investi en aménagement forestier. C'est selon cette directive que l'Agence a préparé sa programmation en 2014-2015.

Décision 19 : Reconnaissance du modèle d'affaires des groupements forestiers

Considérant la fin du Programme d'investissements sylvicoles, aucun budget supplémentaire n'a été soumis à la distribution selon la règle de 75 % aux groupements forestiers et de 25 % aux conseillers forestiers indépendants.

En 2014-2015, les nouveaux critères de performance des conseillers forestiers accrédités ont été mis en application. Les balises provinciales de ces critères sont définies par le MFFP et les cibles sont fixées régionalement par les agences.

Décision 22 : Adoption d'un plan d'affaires quinquennal

Le deuxième Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées des Appalaches (PPMV) a été adopté le 12 juin 2014. Le nouveau plan d'action a été mis en application et la grande majorité des objectifs qui avaient été fixés ont été atteints. Pour plus de détail, se référer à la section sur le PPMV du présent rapport.

Décision 26 : Révision des normes en lien avec la charge de travail des ouvriers sylvicoles

Cette décision demande à chacune des agences de revoir leurs normes de travaux sylvicoles afin de trouver des façons de faire qui permettraient d'alléger la charge de travail des ouvriers sylvicoles tout en considérant les rendements forestiers escomptés. Aucun changement n'a été apporté, en 2014-2015, au cadre normatif de l'Agence relativement à la charge de travail des ouvriers sylvicoles. Par contre, cet élément fait toujours parti des préoccupations des comités techniques de l'Agence.

Décision 27 : Intégration de certaines activités relatives à l'obtention ou au maintien de la certification forestière dans les activités admissibles dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées

En 2014-2015, l'Agence a continué à faire un suivi, dans le cadre de la vérification opérationnelle, de certaines exigences reliées à la certification forestière, soit l'orniérage et le bois mort. Aucune activité particulière relative à la certification n'a été intégrée au PAMVFP. Par contre, plusieurs projets contribuant à l'intégration de nouvelles pratiques forestières et environnementales ont été réalisés à partir de sources de financement alternatives.

Rencontres de la table des agences / MFFP

Issue du Rendez-vous de la forêt privée 2011, la Table des agences / MFFP formée de représentants de chacune des agences et du ministère traite des aspects techniques et administratifs de la livraison des programmes d'aide. La Table ne s'est pas réunie au cours de l'année 2014-2015, par contre, trois conférences téléphoniques ont été organisées par le MFFP principalement dans la foulée de la révision

du PAMVFP. Une Table du Ministre / MFFP a aussi été instituée au cours de l'année à laquelle les partenaires sont réunis et des représentants des agences. Les travaux de cette table ont porté sur les mesures compensatoires à la coupure du Programme d'investissements sylvicoles, la revue du PAMVFP et la planification stratégique du MFFP.

Plan de protection et de mise en valeur

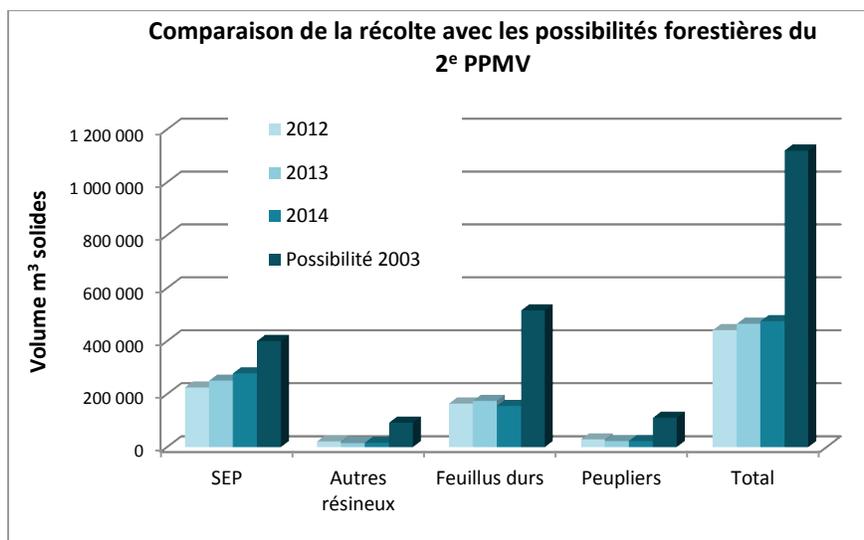
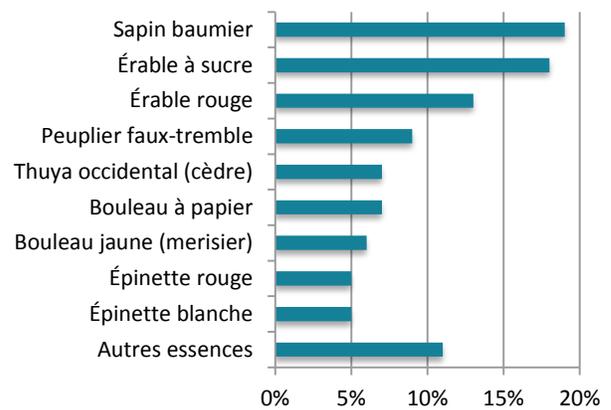
Le deuxième Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées des Appalaches (PPMV) a été adopté en juin 2014. La mise en œuvre du nouveau plan d'action s'est amorcée dès cette année. Rappelons que ce deuxième PPMV comprend 10 enjeux prioritaires pour lesquels une série d'objectifs, d'actions, d'indicateurs et de cibles ont été définis. Voici un résumé de certaines actions du PPMV qui ont été réalisées en 2014-2015 ainsi que des données relatives à la possibilité forestière du territoire.

Évolution du volume de bois sur pied sur le territoire de l'AMVAP (m³ solides)

Types d'essences	1980	1990	2003
Feuillus	20 188 000	22 897 000	24 801 000
Résineux	13 872 000	14 369 000	17 093 000
Total	34 060 000	37 266 000	41 894 000

Année	% de la possibilité forestière récoltée
2012	39,4%
2013	41,5%
2014	42,4%

Principales essences d'arbres du territoire de l'AMVAP



Suivi du plan d'action du PPMV

Orientation 1 : Valoriser une culture forestière chez les propriétaires forestiers et offrir des outils permettant d'accroître la production de matière ligneuse dans le respect de la ressource	Cibles ou état initial	Résultats 2014-2015
Enjeu 1 - Production de matière ligneuse		
<ul style="list-style-type: none"> Soutenir la réalisation de travaux avec récolte de bois pour augmenter la production de matière ligneuse. 	1 118 ha	1 276 ha
<ul style="list-style-type: none"> Augmenter les superficies aménagées dans le cadre des programmes d'aide. 	3 769 ha	2 899 ha
<ul style="list-style-type: none"> Suivre le respect de la possibilité forestière. 	De 2008-2012 : 37 %	42 % de la possibilité for. récoltée
<ul style="list-style-type: none"> Susciter l'intérêt des propriétaires envers l'aménagement forestier par l'offre de formations. 	15 formations 150 participants	19 formations 189 participants
Orientation 2 : S'assurer d'une utilisation judicieuse des budgets d'aménagement forestier afin de maximiser les retombées des investissements sylvicoles		
Enjeu 2 - Investissements sylvicoles		
<ul style="list-style-type: none"> Entretenir les plantations nécessitant un dégagement. 	100 %	100 %
<ul style="list-style-type: none"> Prioriser la première éclaircie commerciale dans les plantations et les peuplements naturels éduqués. 	320 ha	423 ha
<ul style="list-style-type: none"> Réviser la valeur des travaux en tenant compte d'une participation des propriétaires. 	Préparation de l'étude des taux	Étude des taux adoptée pour 100 % des activités
<ul style="list-style-type: none"> Évaluer les conseillers forestiers. 	En 2012 : 94 %	96 %
Orientation 3 : Contribuer à offrir des services diversifiés et adaptés aux intérêts des propriétaires forestiers		
Enjeu 3 - Valeurs et intérêts des propriétaires forestiers		
<ul style="list-style-type: none"> Maintenir l'offre de travaux forêt-faune aux propriétaires. 	En 2012 : 124 ha	114 ha
<ul style="list-style-type: none"> Inclure de l'information faunique aux plans d'aménagement forestier des propriétaires intéressés. 	En 2012 : 3 PAFF	5 PAFF
<ul style="list-style-type: none"> Maintenir les connaissances des conseillers forestiers à jour en ce qui a trait à l'aménagement multiressource. 		1 formation

Orientation 4 : Viser à maintenir des conditions de travail permettant le recrutement et le développement d'une main-d'œuvre sylvicole de qualité	Cibles ou état initial	Résultats 2014-2015
Enjeu 4 - Maintien et recrutement de la main-d'œuvre		
<ul style="list-style-type: none"> Ajuster les taux de l'aide financière afin de maintenir les conditions de travail des ouvriers sylvicoles. 	Préparation de l'étude des taux	Étude des taux adoptée pour 100 % des activités
<ul style="list-style-type: none"> Revoir périodiquement les normes techniques afin de simplifier la tâche des travailleurs lors de l'exécution des travaux sylvicoles. 	Révision annuelle du cahier d'instruc. techniques	Révision annuelle du cahier d'instruc. techniques
Orientation 5 : Contribuer au maintien de la biodiversité et à restaurer progressivement les attributs des forêts naturelles		
Enjeu 5 - Attributs des forêts naturelles		
Enjeu 6 - Conservation des milieux naturels		
Enjeu 7 - Protection des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles		
Enjeu 8 - Protection des habitats fauniques		
Enjeu 9 - Qualité de l'eau		
Enjeu 10 - Protection des sols		
<ul style="list-style-type: none"> Expérimenter des traitements adaptés à la stratégie d'aménagement écosystémique. 	77 ha	55 ha
<ul style="list-style-type: none"> Transfert de connaissances aux conseillers forestiers sur l'intégration de l'écologie dans les traitements. 		Formation des c.f.
<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour les données servant à identifier les forêts à haute valeur pour la conservation (FHVC), former les conseillers forestiers à leur utilisation et voir à l'application des mesures d'atténuation nécessaires lors de l'exécution des travaux sylvicoles. 		Diffusion des couches et formation des c.f.
<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à conserver les milieux naturels d'intérêt par la sensibilisation et la formation des propriétaires et des conseillers forestiers. 		Projet de réserve naturelle et entente de cons. vol.
<ul style="list-style-type: none"> Continuer à fournir de l'aide technique pour promouvoir les saines pratiques en ce qui a trait aux cours d'eau. 	En 2012 : 39 cons. tech.	44 cons. tech.

Transfert de connaissances

L'Agence a investi un montant de 26 014 \$ en transfert de connaissances en 2014-2015. Toute cette somme fut consacrée pour le financement d'activités de formation pour les propriétaires forestiers offertes par nos trois mandataires, soit l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce, le Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec.

Le tableau suivant présente les activités réalisées. Notons que les propriétaires devaient déboursier une somme de 20 \$ pour participer à la formation ce qui représente une contribution de 3 780 \$.

Activités de transfert de connaissances réalisées par les mandataires en 2014-2015

Activités de formation	Nombre d'activités	Nombre de participants
Abattage directionnel	6	54
Affûtage et entretien de la scie à chaîne	3	30
Éclaircies et jardinage	1	5
Fiscalité forestière	3	47
Rentabilité d'un boisé	1	7
Traverses de cours d'eau	1	14
Utilisation de la débroussailleuse	2	14
Utilisation du GPS et de la boussole	2	18
Total	19	189



Projets

Aménagement forestier durable en Haute Etchemin

Amorcé en janvier 2010, le projet d'Aménagement forestier durable (AFD) en Haute Etchemin s'est terminé le 31 décembre 2014. Cette initiative était financée par le Programme d'aménagement intégré par sous-bassin versant de la Fondation de la faune du Québec (FFQ). L'objectif était de mettre en œuvre une nouvelle approche d'aménagement durable, à l'échelle du sous-bassin versant, intégrant toutes les ressources du milieu et adaptée à la forêt privée.

Pour l'année 2014, l'Agence a obtenu un financement de 26 000 \$ de la part de la FFQ pour la cinquième année du projet touchant près de 325 propriétaires de lots boisés de Lac-Etchemin, Sainte-Justine, Saint-Léon-de-Standon, Saint-Luc et Sainte-Sabine.

Une somme de 44 558 \$ a été allouée à la réalisation des aménagements multiressources. En plus de la contribution du PAMVFP, l'Agence a obtenu une somme de 17 400 \$ en provenance de l'enveloppe suprarégionale du MFFP et 8 952 \$ du programme ÉcoAction d'Environnement Canada pour la réalisation de ces travaux.

Travaux réalisés dans le cadre du projet d'Aménagement forestier durable en Haute Etchemin en 2014-2015

Aménagements multiressources	Nombre d'unités	Aide financière versée
Préparation de terrain adaptée	9,4 ha	10 774 \$
Plantation mixte	17 575 plants	8 451 \$
Dégagement de plantation adapté	1,3 ha	1 450 \$
Éclaircie précommerciale adaptée	11,5 ha	13 469 \$
Éclaircie commerciale adaptée	2,5 ha	3 265 \$
Coupe de jardinage écosystémique	2,9 ha	2 684 \$
Ponceau circulaire	3 ponc.	4 465 \$
Total		44 558 \$

Afin de remercier les propriétaires forestiers et les partenaires qui ont participé au projet, une soirée de reconnaissance a été organisée par l'Agence en mars 2014. Plus de 45 personnes ont participé à cet événement.

Le projet d'AFD en Haute Etchemin a été un véritable laboratoire permettant de diversifier les aménagements réalisés chez les propriétaires tout en leur offrant de nouveaux services liés à la conservation et l'environnement.

Au fil du projet, ce sont 146 propriétaires qui ont obtenu un financement pour la réalisation ou la planification de travaux, soit près de 45 % d'entre eux. Plus de 320 ha de travaux ont été exécutés en lien avec les objectifs du projet. En termes d'investissements, le projet a généré plus de 830 000 \$ en retombées dans la région de Bellechasse-Etchemins dont 220 000 \$ pour des aménagements forêt-faune et aquatiques.

Bien que l'année 2014-2015 ait marqué la fin du projet d'AFD en Haute Etchemin, plusieurs autres initiatives ont été entreprises par l'Agence afin de perpétuer les aménagements multiressources sur le territoire.

Réalisation de travaux forêt-faune

Depuis 2007, l'Agence réalise, avec ses conseillers forestiers, des projets de travaux forêt-faune grâce au financement de la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches (CRÉ). En 2014-2015, dans le cadre du Programme de développement régional et forestier (PDRF), plus de 128 407 \$ auront été investis pour ces aménagements et la gestion du projet.

Travaux forêt-faune réalisés dans le cadre du PDRF 2014-2015

Traitements	Nombre d'unités	Aide financière versée
Préparation de terrain avec îlots	1,4 ha	1 942 \$
Éclaircie précommerciale de plantation avec îlots	25,1 ha	14 519 \$
Éclaircie précommerciale adaptée	70,2 ha	46 377 \$
Éclaircie commerciale avec trouées	45,1 ha	62 075 \$
Plan d'aménagement forêt-faune	5 plans	775 \$
Total	141,8 ha	125 688 \$

Les travaux forêt-faune se poursuivront au printemps 2015 puisqu'une somme de 41 371 \$ demeure à investir.

Vérification opérationnelle des travaux forêt-faune

L'Agence a obtenu de la CRÉ le mandat de vérification opérationnelle des travaux forêt-faune réalisés sur le territoire des Appalaches dans le cadre de l'enveloppe financière 2014-2015 du PDRF. Une somme de 3 959 \$ a été obtenue pour effectuer cette vérification qui se poursuivra aussi au printemps 2015.

Plans d'aménagement forêt-faune

Un budget de 1 550 \$ a été obtenu du Programme forêt-faune de la Fondation de la faune du Québec pour la confection de 5 plans d'aménagement forêt-faune. Ce financement a été combiné à celui du PDRF.

Aménagement des ravages de cerfs

L'Agence a reçu de la Fondation de la faune du Québec, dans le cadre du Programme forêt-faune – volet ravage de cerfs, un financement de 1 300 \$ qui a été offert à des propriétaires ayant réalisé des travaux admissibles à l'intérieur de ravages reconnus. Ce sont 6,0 ha de travaux chez 3 propriétaires forestiers qui ont pu bénéficier d'une bonification.

Analyse de la qualité des habitats fauniques à proximité des secteurs à haute valeur pour la conservation

Grâce à une contribution financière de 6 565 \$ d'Environnement Canada dans le Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril – volet de la prévention, l'Agence a réalisé les analyses géomatiques permettant d'évaluer la qualité des habitats fauniques du territoire. Quatre espèces étaient visées par le projet soit l'orignal, le cerf de Virginie, le pékan d'Amérique et la gélinotte huppée. En plus d'effectuer les calculs sur l'ensemble du territoire, deux secteurs d'intérêt pour la conservation ont été étudiés plus attentivement, soit le pourtour du lac Trois-Saumons et celui de la Grande plée Bleue.

Augmentation de la biodiversité dans les plantations forestières

Cette initiative, financée dans le cadre du programme ÉcoAction d'Environnement Canada, a permis la réalisation de plantations où des mélanges de résineux et de feuillus ont été mis en terre. L'idée est de favoriser l'implantation d'essences forestières devenues plus rares dans la région. Ce sont 26 219 plants qui ont été mis en terre au printemps 2014 grâce au financement de 34 378 \$ obtenu d'Environnement Canada. Aussi, 23,0 ha de préparation de terrain ont été financés à partir de cette enveloppe.

Les résultats des premières plantations mixtes réalisées au printemps 2013 montrent un taux de survie moyen des plants de 75 %.

Amélioration de la libre circulation du poisson et de la qualité de son habitat aux traverses de cours d'eau

Comme son nom l'indique, ce projet vise l'amélioration de l'habitat du poisson et la qualité de l'eau aux traverses de cours d'eau. Ainsi, ce financement a principalement servi à l'aménagement de ponceaux. En 2014-2015, ce sont 6 ponceaux qui ont été installés grâce à un financement de 17 834 \$ obtenu d'Environnement Canada dans le cadre du programme ÉcoAction.

Conservation volontaire de peuplements forestiers d'intérêt des Appalaches

Ce nouveau projet, amorcé en 2014-2015, vise à établir des ententes de conservation volontaire chez des propriétaires possédant des forêts âgées, renfermant des essences rares ou des espèces menacées ou vulnérables. En plus du financement d'Environnement Canada, ce projet est rendu possible grâce à la participation de la Fondation de la faune du Québec dans le cadre du programme Protéger les habitats fauniques. Cette initiative se réalisera principalement au cours de l'année 2015-2016. L'objectif est de protéger une dizaine de peuplements forestiers d'intérêt.

Reconnaissance d'une réserve naturelle dans les Appalaches

À la demande d'un propriétaire forestier désirant donner un statut légal de conservation à ces lots boisés, l'Agence l'a accompagné dans le processus menant à la création d'une réserve naturelle. La propriété forestière mise en conservation totalise 86 ha et sera protégée à perpétuité. Environnement Canada et la Fondation de la faune du Québec ont participé financièrement à ce projet en finançant les frais d'arpentage ainsi que le support professionnel offert par la biologiste de l'Agence. Plusieurs étapes ont été franchies et la reconnaissance officielle par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) se fera pendant l'année 2015.

Protection des milieux humides en Haute Etchemin

Amorcé en 2013-2014, le projet de Protection de milieux humides en Haute Etchemin fut complété en 2014-2015. Celui-ci a été rendu possible grâce à une participation financière de 10 000 \$, pour la présente année, de la Fondation de la faune du Québec par son Programme forêt-faune – volet milieux humides. En 2014-2015, d'importants milieux humides prioritaires, s'étendant sur une superficie de 379,8 ha, ont été conservés chez huit propriétaires. Ces derniers ont obtenu un cahier du propriétaire confectionné à partir d'inventaires fauniques et floristiques réalisés dans ces milieux.

L'objectif initial de ce projet était de conserver volontairement 50 ha de milieux humides. En définitive, ce sont 418 ha qui auront été protégés en deux ans.

Fait à remarquer, un important milieu humide de 418 ha situé près du mont Orignal et appartenant à Hydro-Québec a été protégé dans le cadre de ce projet. Le travail d'inventaire et de rédaction du cahier a

été réalisé en collaboration avec l'ARFPC. Considérant la grande richesse de ce milieu et son intérêt régional, les deux agences travaillent de concert avec Hydro-Québec à obtenir un statut officiel de conservation pour cette superficie.



Autres activités

Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de la Chaudière-Appalaches

Le président de l'Agence agit à titre de commissaire à la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de la Chaudière-Appalaches (CRRNT). Plusieurs dossiers touchant le Programme de développement régional et forestier ainsi que le travail des différents comités dont la table de gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) ont été traités.

Comité régional sur les aires protégées

Deux rencontres du comité sur les aires protégées ont été organisées au cours de l'année 2014-2015. Ce comité relève de la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches. Son travail a porté sur la préparation d'un avis régional sur l'établissement de réserves de biodiversité sur le territoire public de la région de Chaudière-Appalaches qui a été déposé au MDDELCC.

Comité sur l'aménagement écosystémique

Organisé par la conférence régionale des élues de la Chaudière-Appalaches, le comité sur l'aménagement écosystémique s'est réuni à une reprise en 2014. Lors de cette rencontre, le MFFP a présenté le bilan des objectifs établis sur les unités d'aménagement de forêt publique en lien avec l'aménagement écosystémique. Le projet d'inventaire des vieilles forêts, réalisé en 2013-2014, a aussi été discuté.

Représentations et activités

Voici les autres activités et réalisations de l'Agence pour l'année 2014-2015 :

- Mise à jour du site Internet de l'AMVAP;
- Coordination pour l'achat en licence commune des données de réforme cadastrale;
- Animation d'un kiosque à la Fête familiale de Lévis organisée par l'Association forestière des 2 rives et le MFFP;
- Distribution d'arbres à la municipalité de Saint-Léon-de-Standon dans le cadre du mois de l'arbre;
- Embauche de deux stagiaires au cours de l'été 2014;
- Participation à la refonte du cahier d'instructions techniques pour la réalisation de travaux forêt-faune;
- Participation à une visite terrain de travaux (forestiers, forêt-faune, voirie et installation de ponceaux) organisée par le Groupement forestier de Bellechasse-Lévis;
- Renouvellement des ententes avec les propriétaires ayant participé au projet Plantations et peuplements éduqués : évaluation de leur valeur faunique et des mesures d'atténuation pour le maintien de la biodiversité régionale;
- Rencontre avec le MFFP sur les plans d'aménagement forêt-faune et la considération de l'habitat potentiel de la grive de Bicknell;

- Animation d'un kiosque sur les travaux forêt-faune lors de l'activité de découverte du Marais de Montmagny et de ses habitants organisée par le Bureau d'écologie appliquée;
- Participation à la soirée de reconnaissance des propriétaires ayant pris part au projet de conservation volontaire de milieux humides organisée par l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce;
- Présentation de l'Agence sur la conservation volontaire en tenure privée lors du 53^e Forum science-environnement organisé par le MDDELCC;
- Rencontre avec la Fondation de la faune du Québec sur la révision du Programme forêt-faune;
- Analyse de demandes de reboisement refusées par le MAPAQ;
- Participation aux travaux du comité SIGGA sur la modernisation du système;
- Participation à la consultation régionale du Chantier sur la production de bois;
- Participation à la « Tournée Faire + » organisée par le MFFP;
- Dépôts de demandes d'aide financière pour la poursuite des projets multiressources et en lien avec l'aménagement écosystémique;
- Organisation d'une formation pour les conseillers forestiers sur les insectes et maladies des arbres offerte par le MFFP;
- Formation des conseillers forestiers sur l'identification des types écologiques à partir de clés simplifiées;
- Formation offerte aux conseillers forestiers sur l'intégration des données sur les éléments sensibles à la planification forestière. Confection d'une géodatabase rassemblant les couches numériques et d'un guide d'utilisation;
- Préparation de la méthode d'identification des forêts à haute valeur pour la conservation sur le territoire des Appalaches.

ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2015

AFFECTATION DES REVENUS ET DES DÉPENSES EN 2014-2015

Ventilation des dépenses et investissements pour les projets

PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2015-2016

Annexe 1 Travaux réalisés dans le PAMVFP en 2014-2015

Code	Activités	Nombre	Nombre d'unités	Taux (\$/unité)	Total
0501	Débroussaillage et déblaiement > 1 m (débardeur)	8	27,8 ha	1 200 \$	34 258 \$
0502	Débroussaillage et déblaiement > 1 m (pelle méc.)	14	39,08 ha	1 224 \$	50 106 \$
0505	Débrous. et déblaiement > 1 m couv. < 3 ha (pelle méc.)	5	6,8 ha	1 407 \$	9 450 \$
0506	Récup., débrous. et déblaiement < 3 ha (pelle méc.)	5	7,5 ha	1 505 \$	10 975 \$
0507	Récupération, débrous. et déblaiement (débardeur)	8	19,4 ha	1 282 \$	24 445 \$
0508	Récupération, débrous. et déblaiement (pelle mécanique)	2	8,3 ha	1 306 \$	10 874 \$
0515	Déblaiement mécanique (pelle mécanique)	19	99,7 ha	487 \$	50 476 \$
0516	Déblaiement mécanique (débardeur)	6	25,1 ha	463 \$	12 400 \$
0523	Déblaiement mécanique < 3 ha (pelle mécanique)	12	22,1 ha	661 \$	14 165 \$
0520	Labourage et hersage agricole (plantation feuillue)	2	1,7 ha	424 \$	708 \$
0590	Paillis dégradables plantation feuillue	1	0,9 ha	1 283 \$	1 168 \$
Total préparation de terrain		82	258,2 ha		219 025 \$
0624	Plantation manuelle récipient 300 cc et plus feuillus	4	2 200 plants	414 \$	911 \$
0628	Plantation manuelle PFD racines nues résineux	9	18 560 plants	418 \$	7 390 \$
0637	Plantation manuelle PFD racines nues feuillus	1	150 plants	418 \$	63 \$
0638	Plantation manuelle récipient 300 cc et plus résineux	131	777 546 plants	466 \$	343 918 \$
0643	Regarni de plantation PFD racines nues résineux	3	3 620 plants	479 \$	1 734 \$
0644	Regarni de plantation récipient 300 cc et plus résineux	42	54 128 plants	527 \$	26 396 \$
0650	Regarni de régénération nat. réc. 300 cc et plus résineux	1	4 050 plants	528 \$	2 138 \$
Total reboisement		191	860 254 plants		382 550 \$
2755	Dégagement de plantation résineuse > 1 m (1 ^{er} ou 2 ^e)	58	146,5 ha	1 111 \$	157 115 \$
0755	Dégagement de plantation résineuse > 1 m (3 ^e et plus)	21	32,9 ha	889 \$	29 026 \$
2758	Dégagement de plantation ≤ 1 m (1 ^{er} ou 2 ^e)	183	528,3 ha	1 243 \$	684 633 \$
0758	Dégagement de plantation ≤ 1 m (3 ^e et plus)	6	6,4 ha	1 154 \$	6 837 \$
0762	Éclaircie précommerciale de plantation résineuse	23	77,9 ha	1 205 \$	83 804 \$
2784	Protection insectes, maladies et animaux (1 ^{er} ou 2 ^e)	1	0,5 ha	618 \$	309 \$
Total entretien de plantation		292	792,4 ha		961 724 \$
0858	Dégagement méc. man. régénération naturelle > 1 m	1	2,9 ha	1 056 \$	3 300 \$
0862	Éclaircie précommerciale résineux	32	81,7 ha	1 167 \$	86 098 \$
0863	Éclaircie précommerciale feuillus d'ombre	10	30,7 ha	1 167 \$	39 068 \$
0864	Éclaircie précommerciale feuillus de lumière	3	4,5 ha	1 054 \$	4 675 \$
0865	Éclaircie précommerciale mélangés	5	9,8 ha	1 167 \$	8 257 \$
Total traitements non-commerciaux		51	129,5 ha		141 398 \$

Code	Activités	Nombre	Nombre d'unités	Taux (\$/unité)	Total
2911	Éclaircie comm. mart. plant. rés. 2 000 ti/ha et + (1 ^{er})	82	199,8 ha	1 482 \$	266 040 \$
4911	Taux tech. – Écl. comm. mart. plant. 2 000 ti/ha et + (1 ^{er})	3	2,3 ha	407 \$	928 \$
2912	Éclaircie comm. mart. plant. rés. 1 000 à 1 999 ti/ha (1 ^{er})	17	20,3 ha	1 023 \$	19 241 \$
0912	Écl. comm. mart. plant. rés. 1 000 à 1 999 ti/ha	6	17,1 ha	576 \$	12 761 \$
2921	Éclaircie comm. sans mart. plant. 1 000 à 1 999 ti/ha (1 ^{er})	2	10,4 ha	1 243 \$	12 964 \$
2931	Éclaircie commerciale mart. EPC 2 000 ti/ha et + (1 ^{er})	29	56,4 ha	1 482 \$	60 606 \$
2932	Éclaircie comm. mart. EPC rés. 1 000 à 1 999 ti/ha (1 ^{er})	1	0,8 ha	1 023 \$	859 \$
0961	Éclaircie commerciale mart. naturel rés. 2 000 ti/ha et +	6	6,8 ha	1 293 \$	7 725 \$
4961	Taux tech. – Écl. comm. mart. naturel rés. 2 000 ti/ha et +	1	1,0 ha	407 \$	423 \$
2963	Martelage et tech. trait. comm. plantation résineuse (1 ^{er})	5	4,8 ha	508 \$	2 250 \$
0963	Martelage et tech. trait. comm. plantation rés. (2 ^e et +)	6	7,3 ha	407 \$	2 951 \$
2964	Martelage et technique trait. commerciaux – EPC (1 ^{er})	2	2,6 ha	508 \$	1 300 \$
0966	Éclaircie commerciale martelage naturel résineux	16	22,2 ha	932 \$	20 149 \$
0968	Coupe de succession	1	0,5 ha	721 \$	353 \$
0970	Coupe de jardinage avec martelage résineux	1	0,5 ha	801 \$	216 \$
0971	Coupe de jardinage avec martelage feuillus d'ombre	4	5,6 ha	916 \$	4 420 \$
0973	Coupe progressive d'ensemencement sans mart. résineux	4	9,2 ha	814 \$	7 546 \$
0975	Coupe de récupération	9	21,7 ha	485 \$	8 163 \$
0977	Éclaircie commerciale sans martelage naturel résineux	2	1,8 ha	779 \$	1 459 \$
0980	Martelage et service technique dans les érablières	4	20,2 ha	302 \$	6 109 \$
0997	Technique coupe totale sup. excéd. 4 ha	58	211,5 ha	38 \$	8 182 \$
0999	Technique coupe totale 4 premiers ha	121	350,9 ha	75 \$	28 198 \$
	Total travaux commerciaux	380	973,6 ha		472 843 \$
1080	Drainage forestier en terrain dénudé	16	5,4 km	1 442 \$	7 785 \$
	Total drainage	16	5,4 km		7 785 \$
1130	Visite conseil	39	39 visites	95 \$	3 714 \$
	Total visites conseils	39	39 unités		3 714 \$

Code	Activités	Nombre	Nombre d'unités	Taux (\$/unité)	Total
1131	Conseil technique à l'acte	272	486 actes	152 \$	86 632 \$
5501	Conseil technique débrous. et déblai. > 1 m (débard.)	5	2,4 ha	0 \$	0 \$
5503	Conseil technique débroussaillage	1	1,0 ha	0 \$	0 \$
5507	Conseil technique récup., débrouss. et déblai. (déb.)	4	4,3 ha	0 \$	0 \$
5515	Conseil technique déblaiement mécanique (pelle méc.)	1	0,0 ha	0 \$	0 \$
5638	Conseil technique plantation réc. 300 cc et + résineux	1	140 plants	0 \$	0 \$
5644	Conseil technique regarni de plant. réc. 300 cc et + rés.	4	2 650 plants	0 \$	0 \$
5662	Conseil technique regarni de plant. réc. 300 cc et + feuillu	1	240 plants	0 \$	0 \$
5755	Conseil technique dégagement de plantation rés. > 1 m	5	3,8 ha	0 \$	0 \$
5758	Conseil technique dégagement de plantation rés. ≤ 1 m	3	2,5 ha	0 \$	0 \$
5760	Conseil technique élagage de plantation	1	0,6 ha	0 \$	0 \$
5762	Conseil technique écl. précommerciale plant. résineuse	3	2,3 ha	0 \$	0 \$
5784	Conseil tech. protection insectes, maladies et animaux	1	0,0 ha	0 \$	0 \$
5862	Conseil technique éclaircie précommerciale résineux	6	4,5 ha	0 \$	0 \$
5863	Conseil technique écl. précommerciale feuillus d'ombre	1	0,0 ha	0 \$	0 \$
5911	Conseil tech. écl. comm. mart. plant. rés. > 2 000 ti/ha	28	42,9 ha	0 \$	0 \$
5912	Cons. tech. écl. comm. mart. pl. rés. > 1 000 à 1 999 ti/ha	9	11,7 ha	0 \$	0 \$
5921	Conseil tech. écl. comm. s. mart. plant. rés. > 2 000 ti/ha	1	0,3 ha	0 \$	0 \$
5931	Conseil tech. écl. comm. mart. EPC rés. > 2 000 ti/ha	7	14,7 ha	0 \$	0 \$
5932	Cons. tech. écl. comm. mart. EPC rés. 1 000 à 1 999 ti/ha	2	3,9 ha	0 \$	0 \$
5963	Cons. tech. mart. et tech. trait. comm. plantation rés.	1	0,5 ha	0 \$	0 \$
5965	Conseil tech. martelage traitements comm. peupl. nat	4	6,2 ha	0 \$	0 \$
5966	Conseil technique éclaircie comm. mart. nat. résineux	46	44,5 ha	0 \$	0 \$
5968	Conseil technique coupe de succession	3	1,2 ha	0 \$	0 \$
5971	Conseil technique jardinage avec mart. feuillus d'ombre	11	46,7 ha	0 \$	0 \$
5973	Conseil technique coupe prog. ensem. sans mart. rés.	5	7,2 ha	0 \$	0 \$
5975	Conseil technique coupe de récupération	31	77,3 ha	0 \$	0 \$
5977	Conseil technique écl. comm. sans martelage nat. rés.	6	10,2 ha	0 \$	0 \$
5980	Cons. tech. martelage et service tech. dans les érablières	1	0,5 ha	0 \$	0 \$
5998	Cons. tech. technique coupe d'assainissement 4 prem. ha	3	34,6 ha	0 \$	0 \$
6080	Conseil technique drainage forestier en terrain dénudé	7	2,3 km	0 \$	0 \$
6081	Conseil technique drainage forestier en terrain boisé	14	8,0 km	0 \$	0 \$
6082	Conseil technique voirie forestière	42	26,2 km	0 \$	0 \$
6083	Conseil technique amélioration de chemin	25	18,5 km	0 \$	0 \$
Total conseils techniques		283	323,7 ha 3 030 plants 55,0 km		86 632 \$
Grand total		1 334			2 275 671 \$

Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches
201, rue Claude-Bilodeau, bureau 4
Lac-Etchemin (Québec) G0R 1S0
Téléphone : 418 625-2100

